

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE103

présenté par
M. Gouttefarde et M. Balanant

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la deuxième phrase de l'alinéa 95, après les mots :

« populations les plus vulnérables »,

insérer les mots :

«, dont les enfants et les populations vivant en zones de conflit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) font également l'objet d'attaques, ainsi que le personnel y travaillant. En 2018, l'usine de filtration d'eau qui se situe sur la ligne de front séparant les territoires en conflit à l'est de l'Ukraine, a été la cible de tirs d'artillerie et de coups de feu répétés perturbant son fonctionnement. En avril 2018, 5 employés ont été blessés. Or l'absence d'eau salubre et d'infrastructures EAH met en péril la santé, la nutrition, la sécurité des enfants. Les enfants deviennent plus vulnérables aux maladies évitables dont la diarrhée, le choléra ou la typhoïde. Les enfants de moins de 15 ans sont en moyenne 3 fois plus à risque de mourir d'une maladie diarrhéique du fait de l'insalubrité de l'eau et un manque d'assainissement que des effets de la violence qu'ils peuvent subir. Les plus jeunes paient un prix bien plus fort : les moins de 5 ans ont 20 fois plus de risques de mourir d'une maladie diarrhéique que de la violence.

Cet est issu d'une proposition d'UNICEF France.